

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
DOLBEAU-MISTASSINI, TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2019 À DIX-NEUF HEURES
(19 h 00) AU LIEU ORDINAIRE DES SÉANCES DU CONSEIL**

**SONT PRÉSENTS : MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE FONTAINE
MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE-OLIVIER LUSSIER
MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE BOUCHARD
MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI ROUSSEAU
MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE GAGNON
MADAME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARTEL**

**FORMANT QUORUM ET SIÈGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR
LE MAIRE M. PASCAL CLOUTIER**

**SONT AUSSI M^e ANDRÉ COTÉ, GREFFIER
PRÉSENTS : M. FRÉDÉRIC LEMIEUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL
MME SUZY GAGNON, DIRECTRICE DES FINANCES ET
TRÉSORIÈRE**

**LA SÉANCE EST OUVERTE PAR
SON HONNEUR LE MAIRE PASCAL CLOUTIER À 19 h 00**

Résolution 19-12-672

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET QUESTIONS POUR LE PUBLIC SUR LES
POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE le maire PASCAL CLOUTIER mentionne qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2019 à 19 h;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **MARIE-ÈVE FONTAINE**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que mentionné par le maire;

et comme aucune question n'est venue des personnes présentes, le conseil municipal passe au point suivant.

Résolution 19-12-673

RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU BUDGET DE LA VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

CONSIDÉRANT QUE la directrice des finances et trésorière explique les grandes lignes du budget de la Ville de Dolbeau-Mistassini pour l'année financière 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite aux explications fournies, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2020 lequel budget démontre des revenus totaux de 25 408 976 \$ et des dépenses et affectations totales de 25 408 976 \$;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **GUYLAINE MARTEL**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le budget équilibré de la Ville de Dolbeau-Mistassini pour l'exercice financier 2020 lequel budget démontre des revenus totaux de 25 408 976 \$ et des dépenses et affectations totales de 25 408 976 \$.

Résolution 19-12-674

RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la directrice des finances et trésorière explique les grandes lignes du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Dolbeau-Mistassini pour les années 2020-2021-2022 lequel démontre des dépenses de l'ordre de 7 119 995 \$ à être effectuées au cours des trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE suite aux explications fournies par la directrice des finances et trésorière, il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter ledit programme triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PIERRE-OLIVIER LUSSIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Dolbeau-Mistassini pour les années 2020-2021-2022 lequel démontre des dépenses totales de l'ordre de 7 119 995 \$.

Résolution 19-12-675

RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - DÉCRÉTER QU'UN DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL 2020-2021-2022 SOIT PUBLIÉ DANS LE JOURNAL AU LIEU D'ÊTRE DISTRIBUÉ À CHAQUE ADRESSE CIVIQUE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil municipal de décréter qu'un document explicatif du budget 2020 et du programme triennal 2020-2021-2022 soit publié dans le journal au lieu d'être distribué à chaque adresse civique;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PATRICE BOUCHARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal décrète qu'un document explicatif du budget 2020 et du programme triennal 2020-2021-2022 soit publié dans le journal au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

Résolution 19-12-676

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Son honneur le maire déclare la période de questions ouverte pour le public, et ce, à 19 h 43.

Madame Audrey-Pier, membre du comité consultatif jeunesse, a remercié le conseil municipal pour l'appui à leur projet présenté, soit l'aménagement du hall de la bibliothèque du secteur Dolbeau en espace citoyen.

Résolution 19-12-677

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES JOURNALISTES

Son honneur le maire déclare la période de questions ouverte pour les journalistes, et ce, à 19 h 45.

Comme aucun journaliste n'est présent, une proposition est demandée pour la clôture de la séance.

Résolution 19-12-678

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **STÉPHANE GAGNON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et ce, à 19 h 45.

Ce _____

Maître André Côté, greffier

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce _____

Madame Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptées par le Conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce _____

M. Pascal Cloutier, maire et président d'assemblée

CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE 27 JANVIER 2020.